Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

Les Souverains Belges en France

Selon « l'Etoile Belge », le roi et la reine des Belges viendront à Paris le 13 juillet, sauf contre-ordre, et ils assisteront à la revue du 14 juillet.

Le même journal annonce que le roi et la reine offriront un grand dîner de gala le dimanche 5 juin, en l'honneur des ministres français qui viendront assister à l'inauguration de la section française de l'exposition de Bruxelles.

Attribution par le Ministère de la Guerre de primes aux propriétaires d'automobiles de poids lourd

Le ministère de la guerre alloue chaque année, dans les conditions fixées par l'arrêté du 23 avril 1910 (« Journal officiel » du 26 avril 1910), en suivant l'ordre d'inscription des demandes et jusqu'à épuisement des crédits ouverts dans ce but par la loi de finances de l'exercice, des primes aux propriétaires d'organes de transport automobiles de poids lourd conformes aux modèles déclarés aptes à être primés par décision du ministre de la Guerre.

L'article 7 dudit arrêté détermine les épreuves à la suite desquelles le ministre prononce cette déclaration d'aptitude.

Les véhicules conformes à l'un des types déclarés aptes à être primés, qui sont présentés en vue de l'allocation, soit de la prime d'achat, soit de la prime annuelle d'entretien (art. 4 de l'arrêté précité), sont soumis à l'examen d'une commission régionale qui, pour le 1er corps d'armée, est appelée à fonctionner dans le centre de Lille.

Pour obtenir l'allocation de la prime d'achat, les propriétaires d'un véhicule (ou train), susceptible d'être primé doivent, dès qu'ils en ont fait l'acquisition, adresser au général commandant le corps d'armée en résidence au centre dans lequel ils désirent faire examiner ce véhicule : 1° une demande conforme au modèle n° 4 annexé à l'arrêté sus-visé et un engagement modèle n° 1 visé à l'article 6 du même arrêté.

Les frais de transport et de marche qu'entraînent la présentation des véhicules et leur participation aux épreuves, sont supportés par les constructeurs ou les propriétaires qui présentent les véhicules.

Les responsabilités résultant des accidents auxquels pourraient donner lieu les épreuves, incombant également aux constructeurs ou aux propriétaires des voitures présentées.

Les véhicules ne pourront prendre part à l'une quelconque des épreuves, qu'autant que leur constructeur ou leur propriétaire aura présenté une police d'assurance dégageant complètement la responsabilité de l'administration de la guerre en ce qui concerne les dommages que des accidents pourraient causer aussi bien à leur personnel et à leur matériel qu'à la personne ou à la propriété des tiers.

Le ministre de la Guerre a fixé ainsi qu'il suit, en 1910, les dates des épreuves de roulement :

1re série : dans la semaine du 11 au 17 juillet.

2e série : dans la semaine du 3 au 8 octobre.

Etant donné qu'il sera probablement impossible, en raison de l'insuffisance des crédits, d'accorder des primes d'achat à toutes les voitures présentées et que le classement des demandes aura lieu, pour les voitures qui auront satisfait aux épreuves de roulement, dans l'ordre chronologique de leur envoi, les propriétaires ont intérêt à ne pas différer cette demande.

Le Festival de Billy-Montigny

La ville de Billy-Montigny présentait, dimanche, le plus bel aspect. En maints endroits, dans les rues principales, s'élevaient des arcs de triomphe supportant des inscriptions flatteuses à l'adresse des étrangers; les couleurs nationales suspendues à des mâts ou se balançant aux fenêtres des habitations, flottaient mollement agitées par un faible vent.

De-ci, de-là, des guirlandes multicolores de papier, de la verdure, des terrasses de cafés coquettement arrangées, bondées de consommateurs. Partout de la gaieté, de l'entrain, et un interminable va et vient de gens arrivés des communes voisines pour assister à la fête. Mineurs endimanchés, cultivateurs au repos, bourgeois, gentilles demoiselles coquettement vêtues de toilettes claires, formaient cette foule animée et bruyante. Une chose cependant a manqué, c'est le soleil qui resta toujours caché. La pluie, le matin, tomba, laissant percer quelques craintes; heureusement le reste de la journée se passa sans que les parapluies eussent à s'ouvrir.

La matinée

La pluie contraria les exercices des concours individuels artistiques de gymnastique qu'on dut interrompre par crainte d'accidents. Malgré cela les jeunes gens rivalisèrent d'adresse, de souplesse et de force. Le jury chargé d'attribuer les points aux différentes épreuves était ainsi composé : Président, M. Mesplomb, de Lens; jurés, MM. Drossart, de Carvin, Boudt-Dupret, d'Avion, Vandewalle, de Wasquehal, Charles Hosquet et Sylvestre, de Sallaumines, Weppes, de Noeux-les-Mines, Auvray, de Lens, Bédart, de Liévin, Fiérens, d'Hénin-Liétard, Delattre, d'Harnes, Lemay, de Beuvin.

La journée

A partir d'une heure les sociétés arrivèrent, [illegible]

A 4 heures, un coup de canon annonça la mise en marche du cortège. Il se composait par moitié de 61 sociétés qui défilèrent suivant l'itinéraire ci-après : Rues Carnot, Etienne-Dolet, Emile-Zola, place de la Gare, rue de Rouvroy, cité du n° 10, rue de la Gare, de Fouquières, Victor-Hugo, du Bois, Nationale et place Mathieu.

Un peloton de gendarmes à cheval, sous les ordres du brigadier Colin, de Liévin, ouvrait la marche. Venaient ensuite des gymnastes à l'allure martiale, l'air dégagé, suivis des sociétés musicales aux uniformes variés, des subdivisions de sapeurs-pompiers, des sociétés de secours mutuels, de tir, d'Anciens combattants, d'Anciens coloniaux, de Médaillés et autres. Çà et là des bravos soulignent le passage d'une société particulièrement remarquée ou aussi — la camaraderie ne perd jamais ses droits — l'arrivée d'un groupement auquel les spectateurs portaient intérêt.

Les sociétés passent, place Mathieu, devant une estrade sur laquelle avaient pris place MM. Tournay, maire, Bailet et Broutin adjoints, le Conseil municipal, le comité du festival.

A l'issue du défilé les musiques et orphéons se firent entendre sur des kiosques érigés place Mathieu, rues Carnot, Zola, Victor-Hugo et Cité de la fosse n° 10. Les gymnastes, sous la direction de M. Mesplomb, exécutèrent, avec accompagnement de musique, sur la place de la Cité du n° 10, les mouvements d'ensemble imposés au concours de St-Quentin. Les sapeurs-pompiers et les sociétés de tir se donnèrent rendez-vous dans les stands.

La soirée fut très animée, les étrangers venus à la fête et les habitants s'en donnèrent à cœur joie.

Aujourd'hui lundi, à 4 heures, à la Mairie, tirage des primes, à 5 heures, place Mathieu, départ d'un ballon, à 7 heures, concert par la Musique municipale et du Commerce et par la Fanfare l'Union orphéonique.

Commission départementale

La commission départementale se réunira le mercredi 1er juin, à deux heures et demie de l'après-midi.

ROUBAIX

DISTRIBUTION DES PRIMES DES FONDATIONS ALFRED MOTTE, GRIMONPREZ ET LALLEMAND

Dimanche soir, à 4 heures, a eu lieu, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, la distribution des primes de la Fondation Albert Motte-Grimonprez.

Sur l'estrade nous remarquons MM. Cyrille Caquant, Eugène Motte, maire de Roubaix ; Alfred Motte fils, Albert Motte, Eugène Mathon, Nedonsel, Barbieux, Paul Régnoir, Alfred Grimonprez, Achille Duhamel, Alphonse Vaissier, Leronge, Henri Catteau.

La grande fanfare prêtait son concours.

Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Alfred Motte fils, qui s'est dit heureux de faire ses débuts dans la vie utile en cette circonstance et a félicité les titulaires des primes.

Puis M. Caquant a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Le mois de mai ramène chaque année notre séance de distribution des primes en nature et en argent, dues à la générosité de nos donateurs, parmi lesquels se distingue, par l'ampleur de sa donation, M. Alfred Motte-Grimonprez.

Nous exposerons d'abord la situation financière de cette donation :

Les œuvres de l'avenir sont représentées actuellement par un capital de 500.581 fr. 12 en rentes sur l'Etat, produisant un revenu annuel de 17.969 fr. qui est, vous le savez, capitalisé, et le sera jusqu'à ce que les revenus seuls aient produit un capital nouveau de 1 million.

L'œuvre des primes en nature, qui nous réunit aujourd'hui, est représentée par un capital de 113.357 fr. 13, également en rentes sur l'Etat, produisant un revenu annuel de 3.440 fr., sur lequel il est prélevé chaque année 1000 fr. pour accroître le capital et les revenus de cette œuvre. Le surplus est employé à l'acquisition des primes que nous exposons publiquement pendant la huitaine qui précède notre distribution.

Aux primes en nature, M. Théodore Lallemand a ajouté jadis des primes en argent provenant des revenus d'une donation de 10.000 fr. A cette première donation est venu se joindre un legs d'environ 13.000 fr. que nous recueillons en ce moment, ce qui nous permettra de distribuer à l'avenir 14 primes de 50 fr. au lieu de 6.

Enfin, par son testament, M. Julien Gadenne, décédé en 1909, a fait don au Bureau de bienfaisance de :

1° 10.000 fr. dont les revenus seront distribués, suivant sa volonté, aux familles assistées ayant le plus d'enfants;

2° 5.000 fr. dont les revenus seront attribués à une famille qui aura recueilli et élevé un orphelin jusqu'à l'âge de 16 ans.

A la mémoire de ces bienfaiteurs des pauvres, nous faisons l'hommage de notre admiration et de la reconnaissance de ceux qui sont appelés à recueillir les fruits de leurs bienfaits.

Si des cœurs secs se glissaient parmi vous chaque année pour être témoins de nos distributions de primes, ils les trouveraient probablement monotones, et censureraient de les suivre. C'est que, ne s'attachant qu'à la forme, ils se diraient : On n'entend là que deux discours plus ou moins bien débités, roulant toujours sur le même sujet, on y voit toujours aussi une soixantaine de personnes de la catégorie des besogneux défiler pour recevoir un bon de prime modeste; et malgré les airs entraînants et variés de notre Grande-Fanfare, ils jugeraient que c'est toujours la même chose.

Mais vous, Messieurs, que nous revoyons avec plaisir, presque chaque année, assister à notre fête, malgré l'attrait du printemps qui nous appelle au plein air, vous n'êtes pas de ces indifférents. S'il est exact que nos séances annuelles ne sont pas variées dans la forme, ce qui est bien naturel, elles le sont pourtant dans les personnes qui défilent devant vous; et je pense que, comme nous-mêmes, vous ne voyez pas sans une pointe d'émotion, ces braves gens, élite de notre population travailleuse, venir recevoir une prime modeste sans doute, et pas à la mesure de leur mérite.

Vous venez leur apporter le témoignage que leurs efforts pour le bien sont compris, et ils l'emportent, je le crois, avec plus de joie que l'objet ou la petite somme d'argent qui leur permettra d'ajouter un peu plus de bien-être à la maison.

Vous êtes de ceux qui portent leurs efforts à ramener la vie de famille d'autrefois; à corriger autant que possible les conséquences fâcheuses du travail à l'usine; et à éloigner les hommes du cabaret en rendant d'abord la maison agréable. Quelle que soit l'étroitesse du logis, il sera habitable s'il est propre, et agréable s'il contient les meubles considérés comme indispensables.

La propreté dépend presque toujours de la ménagère; et puisque nous avons maintenant des écoles ménagères, je souhaite que les leçons portent sans cesse sur la propreté. C'est ce qu'ont bien compris les organisateurs de la première œuvre de la Fondation de notre regretté donateur M. Alfred Motte-Grimonprez, en créant ces primes en nature pour récompenser les ménages ouvriers les plus proprement tenus. Ils ont voulu aider ces ménages méritants à compléter la maison agréable en y ajoutant ces meubles utiles qui en font l'ornement.

Pères et mères de famille qui allez être appelés tout à l'heure, soyez donc félicités de la distinction que vous avez méritée, et persévérez dans vos efforts qui nous obligeront à vous distinguer encore dans l'avenir.

Voici maintenant la liste des primes :

1° Lits garnis. — Vanriet Jean, rue des Anges, cour Puls, 5, 5 enfants; Demayer Sylvain, rue Vancarmen, 34, 5 enf.; Boulanger Henri, rue du Pile, cour Duhamel, 6, 6 enf.; Bricout J.-B., rue des Longues-Haies, cour Cordonnier, 5 enf.; Delhaye Désiré, rue de la Paix, cour Pavier, 4, 5 enf.; Loockx Julien, rue de Fort, cour Fevers, 3, 6 enf.; veuve Coriau, rue de Bouvines, 1re cour Ferrat, 3, 4 enf.; Desteker Edmond, rue de Denain, cour Boudry, 3, 6 enf.; Messiaen Gustave, rue du Tilleul, 116, 7 enf.; Demonchy Henri, rue Rossini, 21, 5 enf.

6° Garde-robes. — Dulilleul Emile, rue de la Chaussée, cour Cantraine, 9, 6 enfants; Cartier Léopold, rue des Anges, 10, 8 enf.; Beulers Gustave, rue de la Guinguette, cour Esquenet, 12, 5 enf.; Bauwens Victor, rue du Pile, cour Orange, 9, 5 enf.; Deplanque Charles, rue de Lannoy, cour Dupret, 4, 7 enf.; Dubois Emile, rue Bossuet, 39, 4 enf.; Osterlynck Auguste, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 17, 4 enf.; Lecerf Alphonse, rue de la Paix, cour Guill. Lefebvre, 17, 4 enf.; Friart César, rue Lacroix, cour Richard Prouvost, 6 enf.; Gheequière Arthur, rue de Choiseul, 65, 4 enf.; Hespo Désiré, rue de Lille, cour Parent, 7, 4 enf.; Merlière Arthur, rue de Mouvaux, cour Frère, 15, 4 enf.; Maes Joseph, rue de Croix, cour Castel, 6, 4 enf.; Lambert Georges, rue des Vélocipèdes, 27, 6 enf.; Everaert Cyrille, rue des Longues-Haies, 60, cour Deconinck, 10, 6 enf.; Fachaux Joseph, rue de Beaumont prolongée, cour Loridan, 14, 4 enf.; Poere Pierre, rue Bayart, 5, 6 enf.; Dehooghe Honoré, rue de la Basse-Masure, cour Prouvost, 8, 4 enf.; Thomas Victor, rue Rossini, 15, 5 enf.

3° Foyers-cuisinières montés. — Delmotte Victor, rue d'Alger, 64 (Barraque), 4 enf.; Bradt Henri, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 16, 4 enf.; Verhaeghe René, rue de la Longue-Chemise, cour Hennotte, 8, 4 enf.; Heron Auguste, rue du Fort, 5, 9 enf.; veuve Altermann, rue du Luxembourg, fort Lauridan, 30, 4 enf.; Standaert Alphonse, Grande-Rue, cour Lefebvre, 16, 8 enf.

4° Buffets. — Parrain Adolphe, rue de la Guinguette, cour Mullier, 12, 5 enf.; Davertor Emile, rue de la Balance, 39, 4 enf.; Debuyser Oscar, rue des Longues-Haies, 150, cour Lambert, 1, 6 enf.; Dhaenens Joseph, rue de l'Epeule, 2e cour Lampe, 51, 4 enf.; Broccard Auguste, rue Turgot, cour Vandamme, 10, 5 enf.

5° Tables avec chaises. — Piglet Gérard, rue de la Guinguette, 3, 6 enfants; Catteau Napoléon, rue Vienne, cour Gorbeau, 3, 6 enf.; Godefroy Louis, rue des Longues-Haies, cour Legrez, 24, 4 enf.; Maes Théophile, rue Dulfot, cour Duchamps, 3, 4 enf.

6° Primes en argent de 50 fr. — Fondation Théodore Lallemand. — Vandenabeele Henri, rue du Fontenoy, cour Steppe, 5, 5 enfants; Dendauw Edouard, rue de Naples, 27, cour Gheequière, 5, 4 enf.; Nys J.-B., rue Vienne, cour Corbeau, 1, 7 enf.; veuve Ravens, rue Bernard, 34, cour Demareu, 4, 6 enf.; Dedonder Jules, rue Bernard, cour Hespel-Tanghe, 3, 4 enf.; Bouzin Emile, rue Lacroix, cité immobilière, 2, 7 enf.; Meyer Charles, rue d'Alger, cour Desjardins, 6, 3 enf.; veuve Lecomte Louis, rue Foucault, 17, 3 enf.; Vanbulsele Henri, rue de Wasquehal, cour Delporte, 18, 5 enf.; Leclercq Louis, rue de Barbieux, maison Masurel, 6, 5 enf.; veuve Croo Camille, rue de Flandre, cour des 12 Ballots, 7, 6 enf.

7° Lots de 2 paires de draps de lit et une couverture. — Mention Henri, rue de la Guinguette, cour Mollies, 31, 9 enfants; Droez Martin, rue des Anges, cour Dhondt, 6, 6 enf.; Lecomte Cyrille, rue du Fontenoy, cour Allart, 10, 4 enf.; Destaerke Julien, rue de la Guinguette, cour Esquenet, 10, 9 enf.; Delcroix Isidore, rue Saint-Maurice, cour Vronne, 7 enf.; Blondel Prosper, rue Archimède, cour Cliquet, 7, 6 enf.; Blanchard Louis, rue du Pile, cour Bonte, 2, 4 enf.; Beneut J.-B., rue Roshe, 20, 9 enf.; Duret Camille, rue de Beaurewaert, fort Despret, 1, 4 enf.; Fourmanoie Henri, rue Bernard, 40, cour Serra, 2, 6 enf.; Lesdemans Louis, rue de Mons, cour Delannoy, 6, 5 enf.; Buder Léon, quai de Wattrelos, cour Wellerand, 13, 5 enf.; veuve Hespel, rue de l'Epidème, 2, 3 enf.; Haustraete Henri, rue de Naples, 99, cour Hyselinck, 6 enf.; Vermeersch Edouard, rue du Fort, cour Parent, 6, 5 enf.; Leclercq Florimond, Grande-Rue, 27, cour Delfosse, 1, 6 enf.; Hange Louis, rue de l'Epeule, ruelle Cagnot, 19, 5 enf.; Dekens Félix, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 45, 6 enf.; Bruloie Napoléon, rue de la Limite, cour Ladsous, 3, 9 enf.; Coqu Paul, rue des Vélocipèdes, cour Wattel, 14, 3 enf.; Vanleyssele J.-B., rue de Wagram, 36, maison Dofert, 6 enf.; Jacques Alphonse, rue St-Antoine, cour Desfontaines, 18, 3 enf.

PROPAGATION DES MALADIES CONTAGIEUSES PAR LES FRUITS

L'attention a été appelée à maintes reprises, sur la possibilité de propagation des maladies contagieuses par les aliments consommés sans cuisson préalable et l'on s'est demandé s'il ne convenait pas d'entourer de certaines précautions la mise en vente de ces aliments destinés à être consommés crus.

Le règlement sanitaire de Paris dispose en son article 25 : « Les denrées susceptibles d'être consommées sans cuisson ultérieure, exposées aux étalages ou mises en vente sur la voie publique devront être protégées contre les poussières et contre les souillures ».

Le nouveau règlement de police de la ville de Roubaix contient les mêmes défenses.

M. Sartory, docteur ès-sciences, a fait une série d'expériences afin de pouvoir se rendre compte de la nature des poussières trouvées sur des fruits. Pour cela il en agitait doucement et avec les précautions d'usage, une certaine quantité dans un même poids d'eau stérilisée, puis il pratiquait la numération après dilutions successives. Ces fruits furent prélevés dans des boutiques possédant un étalage sur la voie publique, sur des voitures poussées à bras et dans des paniers portés.

Sur des raisins on trouva 575.000 bactéries par gramme de fruit ; après lavage on n'en comptait plus que 7.000 seulement. Un échantillon prélevé dans une rue très passagère en donne 3.200.000 par gramme de fruit. Des chiffres semblables furent trouvés pour fraises, groseilles, etc. ; ainsi que sur les salades, radis, artichauts, tomates, figues, dattes, etc. ; quant aux produits de charcuterie, milieu très favorable à la multiplication des germes, ils fournirent à l'analyse, des chiffres beaucoup plus élevés, dont certains même dépassèrent 100.000.000 par gramme d'aliment.

Après de telles constatations on n'est nullement étonné des accidents toujours pénibles et souvent très graves que l'on voit apparaître avec les premières chaleurs. Il est donc logique de réclamer des commerçants, toutes les précautions nécessaires pour empêcher le retour de pareils accidents et de conseiller aux consommateurs un lavage minutieux, avec une bonne eau, des légumes poussant à ras du sol et qui ont pu y être souillés par des engrais.

DÉFAUT DE DÉCLARATION

Procès-verbal pour infraction à la loi du 8 août sur le séjour des étrangers en France (défaut de déclaration), a été dressé à Marin Delhaye, âgée de 25 ans, servante, de nationalité belge, demeurant 119, boulevard Gambetta.

LA FATALE CHARRETTE

La fourrière à chiens a opéré sept captures dans la journée de samedi et dressé une contravention.

CHUTE DE VELO

On a conduit à l'Hôpital de la Fraternité, Jules Lesaffre, demeurant rue de la Croix-Rouge, à Mouscron, qui a été victime d'un grave accident de bicyclette.

Le docteur a relevé une très forte commotion cérébrale. Le blessé est resté sans connaissance pendant près d'une heure.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles relatifs à la taxe municipale sur les chiens sont déposés chez M. le receveur municipal et mis en recouvrement à partir de ce jour.

POUR LA SECURITE DE LA RUE

On nous adresse la lettre suivante :

« C'est avec stupéfaction que le public a lu dans les journaux le récit des exploits des apaches, dans la rue de la Chapelle-Carvette, la rue Jacquard, les quartiers du Fontenoy et de la Gare, leurs menaces contre les agents, à qui ils promettaient le coup « de Liabeuf » et la résistance acharnée qu'ils opposèrent à ceux qui voulurent les arrêter.

« Nous estimons que les agents Ranssiols et Prévot méritent une récompense pour leur courage et leur sang-froid, et que des félicitations devraient être adressées à ceux qui leur ont prêté main-forte, MM. Merhaeghe, Lefebvre, Baudouin et Descamps.

« Mais nous nous demandons si ces scènes scandaleuses vont se renouveler. En plein jour, des bandits, armés de couteaux, de revolvers, entrant dans les estaminets, bouleversant les meubles, fouillant les chambres, terrorisant femmes et enfants, se faisant verser à boire et partant sans payer.

« Nous demandons à être protégés contre ces malfaiteurs. Qu'en pareils cas, les agents aient un peu plus de droits et qu'en présence d'individus armés de couteaux et de revolvers, ils puissent eux aussi, se servir de leurs armes.

« Vous remerciant pour l'insertion de cette lettre, nous vous prions d'agréer, M. le directeur, nos sincères salutations.

« Un groupe de Cabaretiers du Fontenoy ».

CONCOURS DE ROUBAIX

Le Comité de l'Association Fédérale des Sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais rappelle à tous les présidents et membres des sociétés de tir fédérées que les feuilles d'adhésion du concours fédéral et du banquet du 12 juin, doivent être retournées le plus tôt possible au secrétaire général.

Le comité espère que tous les tireurs des deux départements participeront au concours fédéral, qui sera doté de prix de grande valeur avec un minimum de 8 prix par 5 tireurs.

Pour tous les renseignements, demandes de feuilles de souli, feuilles d'adhésion, programmes, etc., etc., s'adresser au secrétaire général, 36, rue de la Mairie, Lambersart.

UN VILAIN PERSONNAGE

Ce soir, à 7 heures, Louis Parez, 48 ans, tisserand, rue de Saint-Amand, 2, a été arrêté pour outrages publics à la pudeur sur un enfant de 9 ans, au parc Barbieux, à l'angle des rues Le Nôtre et des Villas.

XVIIe GRAND CONCOURS NATIONAL ET INTERNATIONAL DE TIR

Liste des souscripteurs (suite)

MM. Valentin-Rousset, à Roubaix, 300 francs ; Emile Béloy, id., 200 fr. ; François Edouard et Ernest Roussel, 1.000 fr. ; Louis Vandekerckhove, id., 100 fr. ; Léon Ségard, id., 500 fr. ; Trollé-Blanc et Meyer, id., 150 fr. ; Auguste Duquesne, id., 200 fr. ; Raymond Danel, id., 100 fr. ; Sée et Cie, id., 100 ; Jules et Pierre Florin, id., 100 fr. ; Achille Rousseau, id., 1.000 fr. ; Mme Fontaine, id., 200 fr. ; Jean Fort, id., 300 fr. ; E. Boulanger et fils, id., 200 fr. ; Motte et Blanchet, id., 300 fr. ; Albert Bouvry, id., 100 fr. ; Pollet, Jouville frères et Lefrançois, id., 200 fr. ; Dubar-Delespaul, id., 200 fr. ; Vandecrux et fils, id., 100 fr. ; Clare et Leroutte, id., 100 fr. ; Alfred Motte, fils, id., 100 fr. ; Eugène Motte fils, id., 100 fr. ; A. Delcourt, id., 100 fr. ; Alf. Derbonnais, id., 100 fr. ; E. Jouville, à Neuville, 100 fr. ; V. Rebours, à Roubaix, 100 fr. ; Brouwers et Geyter et fils, id., 100 fr. ; Eeckman et Briffaut, id., 100 fr. ; Verspieren, id., 100 fr. ; La compagnie La Flandre, id., 100 fr. ; Gompel frères, id., 100 fr. ; Clarisse et Malfait, id., 100 fr. ; De Mullorbe, id., 100 fr. ; A. Delbane, 100 fr. ; Chatillon, 100 fr. ; Jacquemin, 100 francs.

SYNDICAT DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS DE ROUBAIX ET DES CANTONS

Commission du Journal.

Les membres de cette commission se réuniront mardi prochain, 31 mai, à sept heures précises du soir, chez M. Picavet-Vanherpe, 3, rue Nain, à Roubaix. Présence indispensable. Décision importante à prendre et rapport à établir.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Marguerite Ryheul, rue de l'Alma, cour Descols, 5 — Hermance Caudde, avenue Lagache — Henri Boutry, rue Delattre, cour Ste-Catherine, 9 — Albert Fournier, rue de Condé, cour Degand, 4 — Louis Duchamps, rue de Maubeuge, 83 — Mireille Hermskens, rue Archimède, cour Wibaux, 7 — Charles Ponet, rue de Rome, cour Perent, 6.

Décès. — Sidonie Parvarque, 46 ans, ourdisseuse, rue de la Perche, 61 — Célestin Ledrue, 44 ans, ourdisseur, rue Archimède, cour Coullier — Henri Catteau, 34 ans, tisserand, rue La Fontaine, 62 — Maurice De Lys, 2 ans, rue de la Guinguette, 48.

TOURCOING

VOL ET TENTATIVES DE VOLS

Vers 1 heure du matin, au cours de la nuit de samedi à dimanche, M. Jules Gilles, demeurant rue du Bus, fut réveillé par un bruit insolite. D'un bond il fut hors de son lit et ouvrit sa fenêtre. Trois individus qui s'appliquaient à fracturer un volet d'une fenêtre du rez-de-chaussée, prirent aussitôt la fuite. L'un d'eux lança avec violence une pierre dans la direction de M. Gilles. Ce projectile vint atteindre le mur, de l'encadrement de la fenêtre à peu de distance de M. Gilles.

Ce dernier étant descendu peu après constata nettement les pesées exercées sur les volets.

La même nuit, vers 2 heures, Mme Deutailleur, cabaretière, rue d'Hondschoote, également réveillée par un bruit provenant du rez-de-chaussée, ayant ouvert sa fenêtre, vit deux jeunes gens prendre la fuite. Le panneau de la porte d'entrée du débit avait été défoncé.

Enfin, hier matin, à leur réveil, deux femmes veuves, Mmes Lemaire et Varcamen, qui habitent ensemble rue de Menin, constatèrent que durant la nuit des malfaiteurs avaient pénétré en leur domicile en brisant une vitre préalablement enduite de boue, à une fenêtre donnant sur la rue et en faisant ensuite jouer l'espagnolette.

Une fois dans la place les cambrioleurs fracturèrent la porte mettant en communication deux pièces du rez-de-chaussée et se livrèrent à de nombreuses investigations.

Ils se sont retirés après avoir fait main-basse sur deux portemonnaie contenant ensemble un peu plus de 17 francs, qui se trouvaient sur l'appui d'une fenêtre.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, se livre à des enquêtes sur ce vol et tentatives de vol et il ne désespère pas d'en découvrir les auteurs.

VOL D'UN ATTELAGE ET DE NUMERAIRE

Nous avons relaté hier l'arrestation à Lille, d'un jeune garçon boulanger, Louis Dupont, 16 ans, au service de M. Penez-Voreux, boulanger, angle des rues de Tournai et d'Havré.

Ce jeune homme avait pris la fuite dans l'après-midi de samedi après avoir effectué sa tournée de livraison de pain et encaissé une somme de quarante francs environ.

M. Penez-Voreux est rentré en possession de son attelage hier dans la matinée. Le jeune garçon infidèle habite rue Thiers. Il a été interrogé par M. le commissaire de police du 2e arrondissement, à Lille et a été maintenu en état d'arrestation.

CHEZ LES CHAMPIONS DE FRANCE DE FOOTBALL-ASSOCIATION

Samedi soir, au café Delvoye, place de la République, siège de l'Union Sportive Tourquennoise, a eu lieu un banquet familial à l'occasion de la belle victoire sportive remportée au début du présent mois par nos concitoyens, qui s'attribuèrent haut la main le championnat de France de football-association.

Les agapes fraternelles étaient présidées par le distingué président de l'U. S. T., M. Bellette, qui avait à ses côtés MM. Ringot, le dévoué proviseur du lycée et Léon Salembien fils, vice-président de l'Association d'anciens élèves du lycée, Goguelhem, vice-président de la musique municipale ; Fromentin, le sportsman [illegible] et vaillant entraîneur de l'U. S. T., les membres de la commission de la société ; Pilaz, capitaine de l'équipe victorieuse et ses vaillants équipiers ; les représentants de plusieurs des sociétés qui prirent part à la brillante réception du 3 mai ; les membres de la presse, etc.

Le repas, fort bien servi, fut des plus gais.

Au dessert, le président, M. Bellette, en un discours plein de tact, indique le but poursuivi par l'organisation de cette fête de famille, il remercie toutes les personnes et les sociétés qui fournirent à l'U. S. T. des preuves de sympathie à l'occasion du succès remporté. Il remercie également les invités.

Ce fut ensuite la distribution, par le président, des breloques commémoratives et de plaquettes véritablement artistiques à toute une série de membres actifs de la société. A chaque remise, la salle éclatait en applaudissements et poussait de frénétiques hourrah.

Un charmant concert improvisé eut lieu ensuite et la soirée se passa de la façon la plus cordiale et la plus agréable.

Vers la fin de la soirée, M. Paul Didry, président de la musique municipale, accompagné de son fils Albert, qui sortaient d'une réunion de famille, tinrent à apporter par leur présence le témoignage de leur sympathique attachement à l'U. S. T.

M. Didry le dit du reste en un petit discours dont il a le secret, et M. Bellette lui donna la réplique. Le Sporting-Club Tourquennois a été également chaleureusement remercié en la personne de son président pour les bons procédés dont a toujours fait montre envers l'U. S. T. dont il a guidé les premiers pas.

En somme, charmante fête s'il en fut.

POPULATION FLOTTANTE

Du 22 au 28 mai, vingt-huit étrangers : 15 hommes, 5 femmes et 8 enfants sont venus se fixer à Tourcoing, et quinze personnes de nationalité étrangère : 5 hommes, 6 femmes et 4 enfants ont quitté la ville.

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA CROIX-ROUGE

L'excursion à Phalempin, qui avait été ajournée à cause du mauvais temps, est fixée au dimanche 5 juin.

Les anciens élèves et les membres de leurs familles qui désirent y participer sont priés de se faire inscrire chez M. le directeur de l'école, le lundi 30 mai au plus tard.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Elisabeth Delaigne, rue d'Iéna, 4 — Lucienne Schoutteten, rue d'Anvers, 20 — Gabriel Vervaer, rue Chaptal, 17 — Norbert Barbe, rue de l'Ermitage, 75.

Décès. — Ange Fernme, 80 ans, sans profession, rue Nationale, 122 — Philomène Delplanque, 26 ans, sans profession, rue Jean-Bart, 10 — Daniel Clerisse, 6 mois, rue du Printemps, 26.

LILLE

LA Disparition d'Albert Hennet

Quelqu'un a vu l'enfant près de Ramponneau

Le jeune cordonnier n'a pas encore été retrouvé et les investigations prescrites par la police n'ont pas encore donné les résultats si impatiemment attendus. Toutefois M. Marmonier, commissaire du 2e arrondissement, qui dans cette affaire a fait preuve de beaucoup d'activité, a recueilli dans l'après-midi d'hier un témoignage ne manquant pas d'intérêt et qui nous laisserait supposer que l'enfant a été non pas victime d'un odieux guet-apens, mais d'un accident.

Cette déposition est celle de Mme Elise Cappelle, veuve Danvin, ménagère, façade de l'Esplanade, 10. Elle a affirmé qu'elle avait aperçu le petit Albert, dans l'après-midi même où on constata sa disparition.

— « Je me trouvais, vers deux heures, a-t-elle dit, à l'intérieur des barricades dressées pour le concours agricole, et j'étais assise sur un banc en compagnie de mon enfant un peu souffrant, quand j'aperçus, venant dans ma direction, un garçon, paraissant âgé de treize ans environ et tenant en laisse un petit chien.

L'enfant portait un tablier bleu et le chien tirait de toutes ses forces sur la corde à laquelle il était attaché.

Le gamin n'arrive pas à ma hauteur ; il poursuivit son chemin vers le canal et à une cinquantaine de mètres du café du Ramponneau s'engagea sur le chemin de halage.

L'enfant disparut bientôt à mes yeux et je ne le revis pas. »

Mme Elise Cappelle a été très catégorique dans ses déclarations et elle a surtout insisté sur ce point que l'enfant avait beaucoup de peine à maintenir son petit chien, aveugle, ainsi que nous l'avons dit.

Ainsi donc, si la déposition de Mme Cappelle était exacte et il n'y a pas lieu de douter de sa sincérité, le petit Albert aurait longé la Deûle. Il est alors permis de se demander s'il ne lui est pas survenu un accident ou s'il n'a pas été entraîné dans le canal par son chien.

Ces hypothèses sont en tout cas plus plausibles que celle du crime.

Quoiqu'il en soit, M. Hennet, dont on comprend très facilement la douleur, a toujours la ferme conviction que son fils a été victime d'un guet-apens et il aurait dit, en émis l'intention de demander au Parquet des perquisitions en vue de rechercher son enfant.

M. Lemérand, inspecteur de la Sûreté, accompagné de plusieurs agents, a de nouveau visité hier Saint-André et les environs mais ses recherches sont restées vaines.

On découvre un fœtus la tête tranchée DANS LES REMPARTS

Vers une heure de l'après-midi, deux jeunes gens, Armand Debrenne et Louis Verdeveil se promenaient dans les remparts de la porte de Douai, quand, près de la briqueterie Taisne, leur attention fut attirée par un volumineux paquet enveloppé de vieux journaux dégageant une odeur nauséabonde. Ils l'ouvrirent cependant avec des bâtons et ils aperçurent un avorton humain dont la tête était nettement sectionnée du tronc. Ils s'en furent rapidement prévenir des agents qui se rendirent sur les lieux avec le docteur Warin qui, après examen du fœtus, lui donna trois mois d'existence, mais ne put établir si la perte était naturelle ou provoquée.

Le Procureur de la République a été avisé ; une enquête va rechercher la mère de ce petit être.

La vogue des Pilules Suisses est due à leur bon marché et à leur action certaine dans le traitement des maux d'estomac et de la constipation.

Sports et Jeux

CYCLISME

Au Vélodrome du Parc des Sports, Paris-Roubaix indépendants

Malgré la pluie et le temps assez froid, il y avait foule, hier après-midi, tant sur la route qu'au Vélodrome du Parc des Sports des Quatre-Villes, pour assister à l'arrivée de la première épreuve Paris-Roubaix (indépendants), dont le départ avait été donné à Chatou, 201 routiers, à 6 heures 40 du matin.

Le premier coureur, Bauweler, arrive sur la piste à 4 h. 03, ayant effectué le trajet en 9 h. 23 minutes 40 secondes — 2e, Gutmat — 3e, [illegible] — Cadolle — 5e, Guinguen — 6e, Piquet — 7e, Gentil — 8e, Lanve — 9e, Dauve — 10e, Piquet — 11e, Perret — 12e, Verdyck — 13e, Loisel — 14e, [illegible] — 15e, Bourgeois — 16e, Gémicot — 17e, [illegible] — 18e, Gosselin — 19e, Allande — 20e, [illegible] — 21e, Parent — 22e, Claine — 23e, [illegible] — 24e, [illegible] — 25e, Arnould — 26e, [illegible] — 27e, Delève — 28e, Pollet — 29e, [illegible] — 30e, [illegible] — 31e, Godart, à 5 minutes — 32e, Ledoux — 33e, Lejeune — 34e, [illegible] — 35e, Léonard.

Le passage à Lens

Le passage de la course cycliste des Indépendants a suscité à Lens une vive curiosité.

Les spectateurs se pressaient nombreux autour du contrôle fixe installé à la mairie.

M. Vanneuville le présidait, ayant comme chronométreur M. Rousset, publiciste.

A 6 heures 18 m. 20 s. exactement, arrive un peloton compact formé d'une douzaine de coureurs ; Léon Allande, de Liévin, est chaleureusement ovationné lorsqu'il apparaît le premier pour se faire contrôler. Il gagne la première prime de 60 francs offerte par la Municipalité de Lens et celle donnée par M. Vanneuville au premier coureur des cantons de Lens ; le deuxième est Emile Piquet, de Liévin, il remporta la seconde prime de 40 fr. ; puis viennent Pilot, [illegible], Daum, Guérot, Gosselin, Cadolle, Gosgnet, [illegible].

Le premier peloton est à peine disparu, que d'autres nombreux coureurs arrivent à intervalles irréguliers. Tous se plaignent d'avoir été victimes de crevaisons dues aux clous semés sur les routes du Nord. Aucun incident à signaler.

LES AUTRES COURSES

Internationale. — 1re série. — 1er, [illegible] — 2e, Carpentier — 3e, [illegible]. Dernier tour, 1'38" 2/5.

2e série. — 1er, Legrand — 2e, [illegible] — 3e, Michel. Dernier tour, 1'36" 1/5.

3e série. — 1er, Delplanque — 2e, [illegible] — 3e, [illegible]. Dernier tour, 1'37" 1/5.

[illegible]

Courses de Tourcoing

Il est regrettable que l'incertitude du temps soit venue nuire au succès de la réunion d'hier. Le programme, très intéressant et bien rempli, aurait, sans les menaces de pluie de la matinée, attiré tous les amateurs de la région du Nord et de la Belgique.

Quoi qu'il en soit, il y avait du monde à toutes les enceintes, et l'après-midi s'est passé sans pluie.

Parmi les notabilités présentes au pesage nous avons noté au hasard : MM. [illegible], secrétaire général de la Préfecture ; [illegible].

M. Dassonville présidait avec son amabilité coutumière. La musique du 43e de ligne a joué les plus brillants morceaux de son répertoire.

[illegible]

Voici les résultats :

1re course. — Prix de la Ville. — Trot. — [illegible]

[illegible]

Rapports du Pari mutuel. — 1er gagnant, [illegible] — 2e placé, [illegible]

[illegible]

3e course. — Prix de la Ville. — Trot. — 2e heat, 19 inscrits, 15 partants.

1er, [illegible] — 2e, [illegible] — 3e, [illegible].

Non placés : mêmes chevaux que dans le 1er heat.

Rapports du Pari mutuel. — 1er gagnant, 27 fr.; placé, 6 fr. 50 — 2e placé, 7 fr. 50 — 3e placé, 15.50.

[illegible]

Rapports du Pari mutuel : 1er gagnant, 76 fr., placé, [illegible] — 2e placé, 19 fr., 3e placé, 7 fr.

[illegible]

7e course. — Prix du [illegible]. — Trot. — Handicap, 11 inscrits, 8 partants.

1er, Falcappa à M. Demareq — 2e, [illegible] à M. Lefebvre — 3e, Echanson à M. Hennebo.

Non placés : Danestal, [illegible], La Tondue, Nena, Violette.

Rapports du Pari mutuel : 1er gagnant, 20 fr. 50, placé, [illegible] — 2e placé, [illegible] — 3e placé, [illegible].

HIPPISME

Club Hippique de Roubaix

Nous apprenons avec plaisir que le club hippique de Roubaix a arrêté comme suit les différentes épreuves du grand concours hippique international des 12 et 13 juin et du concours hippique du 3 juillet :

[illegible]

Prix des Habits Rouges, pour tous chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par des gentlemen. 1.000 francs de prix.

Lundi 13 juin : Grand Prix du Club. — 2.750 fr. de prix.

Championnat de Roubaix, pour [illegible]. 750 francs de prix.

Dimanche 3 juillet : Prix des [illegible], pour tous chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée et montés par un officier en uniforme. 1.000 francs de prix.

Prix des Dames, [illegible]

Saute-coupées par deux et par quatre. — [illegible] francs de prix.

L'examen de ce programme [illegible] une nouvelle augmentation de prix sur l'an dernier et ce qui semble avoir été très judicieusement adopté, c'est que le nombre des prix étant augmenté, afin de permettre à un plus grand nombre de concurrents d'être parmi les vainqueurs, c'est ainsi que dans le prix des Habits Rouges et dans le Grand Prix du Club, nous voyons [illegible] comme 9 et 12, des prix de 100 francs.

Nous ne doutons pas qu'un pareil succès [illegible]

GYMNASTIQUE

Fête-concours de gymnastique des 26 et 27 juin prochain, à Lille

[illegible]

COURSE PEDESTRE

A La Bassée. — La ville de La Bassée organise le 5 juin, à 10 heures, une course pédestre de [illegible] kilomètres. Prix, 25 fr., 20, 15, 10, [illegible]

[illegible]